

Objectif : **Acquérir** une qualification professionnelle reconnue (un diplôme ou un titre professionnel enregistré dans le Répertoire national des certifications professionnelles – RNCP) ; un certificat de qualification professionnelle (CQP) ; une qualification reconnue dans les classifications d’une convention collective nationale. La personne alterne périodes de travail au sein de l’établissement employeur et périodes de formation en Centre de Formation

Public : Tout demandeur d’emploi, sans limite d’âge pour un travailleur handicapé.

Employeur : Tout employeur assujetti au financement de la formation professionnelle continue.

Durée du contrat : CDI ou CDD de 6 à 24 mois. Contrat possible à temps partiel 24h hebdomadaire minimum.

Formation : Enseignements dispensés par un organisme de formation ou par l’entreprise si elle dispose d’un service de formation interne agréé. Durée entre 15 à 25 % de la durée du contrat sans pouvoir être inférieure à 150 heures, sauf dérogation de branche

Rémunération :

Age	Niveau Initial < Bac	Niveau Initial ≥ Bac
Moins De 21 ans	55% du smic	65% du smic
21 à 25 ans	70% du smic	80% du smic
26 ans et +	100% du smic ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle	100% du smic ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle

AIDES FINANCIERES : Taux horaire du SMIC 11.88€ - Janv.2024 – Montant Mensuel Brut (35h/Hebdo) = **1 801,80 €**

France TRAVAIL	Aide forfaitaire France Travail pour les demandeurs d’emploi de 26 ans et + Aide à l’embauche des demandeurs d’emploi de 45 ans et +	2000€ maximum 4000€ maximum
URSSAF	Jusqu’à 44 ans : Réduction Fillon : Allègement des cotisations patronales de Sécurité + 45 ans : Exonération cotisations patronales de SS et d’allocations familiales	
AGEFIPH	Employeur privé : Aide à l’embauche en contrat de professionnalisation CDD de 6 mois : 500€ / 12 mois : 1200€ / 18 mois : 1900€ / 24 mois : 2600 € CDI : 3000 €	Jusqu’à 3000€ Au prorata : montant calculé en fonction du nombre de mois